

A Bruxelles Woluwe - 120 crédits - 2 années - Horaire adapté - En françaisMémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**Activités sur d'autres sites : **NON**Domaine d'études principal : **Sciences médicales**Organisé par: **Faculté de santé publique (FSP)**Sigle du programme: **mdtr2mc** - Cadre francophone de certification (CFC): 7**Table des matières**

Introduction	2
Profil enseignement	3
- Compétences et acquis au terme de la formation	3
- Structure du programme	3
- Programme détaillé	4
- Programme par matière	4
- Cours et acquis d'apprentissage du programme	6
Informations diverses	7
- Conditions d'admission	7
- Pédagogie	8
- Evaluation au cours de la formation	8
- Mobilité et internationalisation	8
- Gestion et contacts	8

MDTR2MC - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Ce programme de 2e cycle complémentaire prépare les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en médecine du travail (arrêté ministériel du 5 septembre 2006, publié le 25 septembre 2006).

Votre profil

Ce master est accessible si :

- vous êtes titulaire d'un diplôme de docteur en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique ; et
- vous avez obtenu, sur base du dossier d'inscription, l'accord du Comité de programme.

Les porteurs d'un diplôme hors Union Européenne ne peuvent s'inscrire à ce programme.

Votre Programme

La formation telle que définie par la Directive CEE89/594 transposée en droit belge par l'arrêté royal du 5 septembre 2006 est d'une durée de 2 années (En cas d'inscription en allègement, la durée peut être de 4 ans). Elle combine théorie et pratique. Les cours sont répartis sur deux jours par semaine.

MDTR2MC - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Ce programme de 2e cycle complémentaire prépare les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en médecine du travail (A.M. du 5 septembre 2006, publié le 25 septembre 2006).

STRUCTURE DU PROGRAMME

La formation telle que définie par la Directive CEE89/594 transposée en droit belge par l'arrêté royal du 5 septembre 2006 est d'une durée de 4 années. Elle combine théorie et pratique.

La formation académique comprend deux épreuves réparties sur 4 années académiques.

La *première épreuve* comprend des cours théoriques et pratiques et l'exécution d'un stage d'une durée de 8 semaines dans un service médical agréé par la Commission d'enseignement. Au terme de cette première épreuve, un certificat est délivré, conformément aux conditions fixées par l'Arrêté Royal du 5 mars 1970 pour l'exercice de la médecine du travail en Belgique.

La *seconde épreuve* comprend l'exécution et la défense d'un travail original (d'un "mémoire" - ce mémoire devrait servir de base à la publication exigée par l'arrêté ministériel du 09.03.1979 publié le 15.03.1979), d'une étude de cas pratique, la participation à des séminaires, conférences et colloques scientifiques ainsi qu'une formation pratique dans des services de médecine du travail ou autres selon un plan de stage préalablement agréé par le Comité de programme. Au terme de cette seconde épreuve, le diplôme de master complémentaire en médecine du travail est délivré. Ce diplôme répond aux exigences de la Directive du Conseil de la CEE 89/594 et de l'arrêté royal du 5 septembre 2006.

Les cours sont répartis sur deux jours par semaine.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu par courrier électronique auprès de la personne de contact.

[> Programme détaillé](#) [prog-2018-mdtr2mc-wmdtr200t.html]

MDTR2MC Programme détaillé

PROGRAMME PAR MATIÈRE

Tronc Commun [120.0]

○ Obligatoire

△ Activité non dispensée en 2018-2019

⊕ Activité cyclique dispensée en 2018-2019

⊗ Au choix

⊙ Activité cyclique non dispensée en 2018-2019

■ Activité avec prérequis

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Bloc
annuel

1 2

o Première année d'études (60 crédits)

En cas d'allègement de la 1ère année d'étude, l'étudiant suivra les cours du mardi (29 crédits) la 1ère année et le solde (31 crédits = cours du lundi) l'année suivante.

o Cours obligatoires

○ WMDTR3340	Séminaire de médecine du travail	Philippe Farr Florence Laigle Eveline Schleich	22.5h	2 Crédits	2q	x	
○ WMDTR2160A	Visites d'entreprises	Dominique Lison (coord.)	60h	3 Crédits	1q	x	
○ WMDTR2160B	Visites d'entreprises	Dominique Lison (coord.)	60h	3 Crédits	2q	x	
○ WMDTR3350	Technologie du travail	Florence Laigle Ann Schietecatte	15h	2 Crédits	1q	x	
○ WMDTR3140	Leçons d'ophtalmologie	Michel Hoebeke	15h	2 Crédits	2q	x	
○ WMDTR3150	Leçons d'oto-rhino-laryngologie	Sébastien Van Der Vorst	15h	2 Crédits	2q	x	
○ WMDTR3160	Physiologie du travail	Henri Nielens	15h	2 Crédits	2q	x	
○ WMDTR3290	Accidents du travail	Olivier Barbier Marie-Pierre Dawance	15h	2 Crédits	2q	x	
○ WMDTR3270	Législation médico-sociale	Jacques Van Drooghenbroeck (coord.) Luc Van Hamme	15h	2 Crédits	1q	x	
○ WMDTR3190	Hygiène du travail	Perrine Hoet	15h	2 Crédits	1q	x	
○ WMDTR3201	Pathologie et clinique des maladies professionnelles	Perrine Hoet Dominique Lison	45h	6 Crédits	1q	x	
○ WMDTR3211	Toxicologie industrielle	Dominique Lison	15h	2 Crédits	1q	x	
○ WMDTR3230	Dermatoses professionnelles	Anne Herman	15h	2 Crédits	2q	x	
○ WMDTR3180	Evaluation d'incapacité de travail et invalidités	Corentin Duyver (coord.) Etienne Laurent Johannus Schenkelaars Dominique Vanpee	15h	2 Crédits	2q	x	
○ WMDTR3240	Réadaptation professionnelle	Thierry Lejeune	15h	2 Crédits	2q	x	
○ WMDTR3280	Systèmes de travail et gestion des ressources humaines	Christine Delhaye	30h	3 Crédits	1q	x	

						Bloc annuel	
						1	2
○ WMDTR3360	Psychopathologie industrielle et psychiatrie professionnelle	Eric Constant Denis Hers Etienne Vermeiren	30h	3 Crédits	1q	x	
○ WMDTR3370	Ergonomie	Bénédicte Schepens	15h	2 Crédits	1q	x	
○ WRPR2001	Notions de base de radioprotection	Michaël Dupont Vincent Grégoire (coord.)	10h+5h	2 Crédits	1q	x	
○ WMDTR3202	Exercices pratiques de pathologie du travail	Perrine Hoet Dominique Lison (coord.)	60h	3 Crédits	1 + 2q	x	
○ WMDTR3212	Aspects réglementaires en toxicologie	Dominique Lison Violaine Verougstraete	22.5h	2 Crédits	2q	x	
○ WESP2235	Biostatistique	Niko Speybroeck	35h+20h	5 Crédits	2q	x	

○ Stage

○ WMDTR3001	stage 8 semaines dans un service medical agree			4 Crédits		x	
-------------	--	--	--	-----------	--	---	--

○ Deuxième année d'études (60 crédits)

Lorsque l'étudiant allège cette deuxième année d'études, il suivra 26 crédits la première année et 34 crédits la seconde année de l'allègement.

○ WMDTR2215	Stage (1re partie)			14 Crédits			x
○ WMDTR2216	Stage (2e partie)			14 Crédits			x
○ WMDTR2221	Etudes de postes			10 Crédits			x
○ WMDTR2222	Travail de fin d'études			20 Crédits			x
○ WMDTR3291	FORMATION THEORIQUE			2 Crédits			x

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, un [référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. La contribution de chaque unité d'enseignement au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme est visible dans le document "*A travers quelles unités d'enseignement, les compétences et acquis du référentiel du programme sont développés et maîtrisés par l'étudiant ?*".

MDTR2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ADMISSION

*Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.*

SOMMAIRE

- [Conditions générales](#)
- [Conditions spécifiques d'admission](#)

Conditions générales

Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui

- soit sont porteurs d'un grade académique de master en 120 crédits au moins conformément à l'article 73 du décret paysage
- soit ont acquis des compétences valorisées par le jury pour 300 crédits au moins

Conditions spécifiques d'admission

Conditions spécifiques d'admission

- Etre porteur du diplôme de docteur en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique. Les porteurs d'un diplôme hors Union Européenne ne peuvent s'inscrire à ce programme.
- Certains cours peuvent être suivis dès la dernière année du master en médecine.

Modalités d'admission

Une demande d'admission au programme doit être adressée via le service d'inscription : <https://uclouvain.be/inscription>

Un jury d'admission sélectionne les candidats admis à la formation sur base du dossier d'inscription.

La décision est communiquée aux candidats par le service d'inscription.

Remarque

L'arrêté royal du 12 juin 2008 relatif à la planification de l'offre médicale publié le 18 juin 2008 n'est pas d'application pour les candidats qui souhaitent obtenir le titre de médecin spécialiste en médecine du travail.

Les candidats étudiants non francophones (UE et hors UE) devront apporter la preuve, dans leur demande d'admission, d'une maîtrise suffisante de la langue française (niveau B1 du [Cadre européen commun de référence](#) , pages 24 à 29)

PÉDAGOGIE

Le programme couvre le champ de compétences nécessaires à l'exercice de la médecine du travail et cela au travers de cours, de travaux pratiques, de séminaires, d'études de cas, de stages dans les services agréés et d'un mémoire.

La majorité des enseignants sont des universitaires avec une activité de terrain, et une attention particulière est portée à l'établissement d'un lien entre la théorie et la pratique de terrain.

Les étudiants doivent réaliser des travaux, seuls ou en groupe, ils doivent organiser leurs activités et travailler en équipe, avoir un regard critique sur le contenu des publications (méthodologies et résultats) et sur les méthodes de travail. Le thème de certains travaux est à choisir en fonction de l'expérience personnelle de chacun.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens (<https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html>). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Première partie :

Examens écrits ou oraux, travaux dirigés personnels ou en groupe.

Deuxième partie :

Stage : évaluation par le maître de stage (carnet de stage).

Mémoire et étude de cas : présentation et défense orales.

Lorsque les impératifs de formation décrits ci-dessus auront été remplis, la commission d'enseignement attribuera le diplôme de master complémentaire en médecine du travail.

La moyenne globale des notes obtenues fait l'objet d'une pondération.

Ce diplôme ne se substitue pas à la reconnaissance par la commission d'agrément ministérielle. Il atteste d'une formation académique et scientifique dans le cadre de la formation spécialisée menant à l'agrément.

Cycle de perfectionnement post-universitaire :

Chaque année, la commission d'enseignement du master complémentaire en médecine du travail organise un cycle de perfectionnement en médecine du travail. Ce programme comprend huit conférences qui se donnent à raison d'une soirée par mois, d'octobre à mai.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de la personne de contact renseignée pour le programme.

MOBILITÉ ET INTERNATIONALISATION

Ce programme ne fait pas l'objet de modalités particulières de mobilité ou d'internationalisation.

GESTION ET CONTACTS

Attention, vous consultez une page d'archive. Les informations de contact ci dessous ne concernaient que l'année du programme 2018-2019. Pour avoir les informations valables actuellement veuillez consulter [le catalogue des formations de l'année académique en cours](#).

Gestion du programme

Faculté

Entité de la structure

Dénomination

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SSS/FSP

Faculté de santé publique (FSP) (<https://uclouvain.be/repertoires/entites/fsp>)

Secteur des sciences de la santé (SSS) (<https://uclouvain.be/repertoires/entites/sss>)

FSP

Clos Chapelle-aux-champs 30 - bte B1.30.02

1200 Woluwe-Saint-Lambert

Tél: +32 (0)2 764 34 39 - Fax: +32 (0)2 764 34 35

Mandat(s)

- Doyen : William D'Hoore

Commission(s) de programme

- Commission de programme du master complémentaire en médecine du travail ([MDTE](https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/MDTE) (<https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/MDTE>))
- Commission programme master de spécialisation en méthodologie de la santé publique-Specialized master in public health methodology ([MPHM](https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/MPHM) (<https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/MPHM>))
- Commission de programme du master en santé publique, finalité spécialisée ([MSPS](https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/MSPS) (<https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/MSPS>))
- Commission programme master de spécialisation en sciences de la santé publique-Méthodes de recherche appliquées à la santé globale ([MSSP](https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/MSSP) (<https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/MSSP>))

Responsable académique du programme: Dominique Lison

Jury

- Dominique Lison
- Perrine Hoet

Personne(s) de contact

- Patricia Bamps

Attention, vous consultez une page d'archive. Les informations de contact ci dessous ne concernaient que l'année du programme 2018-2019. Pour avoir les informations valables actuellement veuillez consulter [le catalogue des formations de l'année académique en cours](#).